

ÉVALUATION DES
ASPECTS SOCIOCULTURELS
DU MATÉRIEL DIDACTIQUE
Enseignement primaire et secondaire

Décroche
tes **rêves**

**ÉVALUATION DES
ASPECTS SOCIOCULTURELS
DU MATÉRIEL DIDACTIQUE**

Enseignement primaire et secondaire

Ministère de l'Éducation
Direction des ressources didactiques
Bureau d'approbation du matériel didactique

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2004 — 12-8047

ISBN 2-550-43147-2

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2004

SOMMAIRE

Introduction.....	1
Le critère d'évaluation retenu, ses éléments et leur traitement.....	3
• Premier élément du critère d'évaluation à considérer.....	5
<i>Une juste représentation des personnages des groupes minoritaires</i>	
• Deuxième élément du critère d'évaluation à considérer.....	7
<i>Des rapports égalitaires entre les personnages des deux sexes</i>	
• Troisième élément du critère d'évaluation à considérer.....	10
<i>Une représentation diversifiée et non stéréotypée des caractéristiques personnelles et sociales des personnages</i>	
• Quatrième élément du critère d'évaluation à considérer.....	13
<i>L'interaction des personnages des groupes minoritaires dans des situations courantes</i>	
• Cinquième élément du critère d'évaluation à considérer.....	15
<i>La rédaction non sexiste des textes</i>	

INTRODUCTION

Le présent document traite de l'évaluation des aspects socioculturels du matériel didactique soumis au ministre de l'Éducation aux fins d'approbation. Le critère retenu pour évaluer ces aspects est **la représentation démocratique et pluraliste de la société**. Ce critère est défini par cinq éléments, à savoir:

- une juste représentation des personnages des groupes minoritaires;
- des rapports égalitaires entre les personnages des deux sexes;
- une représentation diversifiée et non stéréotypée des caractéristiques personnelles et sociales des personnages;
- l'interaction des personnages des groupes minoritaires dans des situations courantes;
- la rédaction non sexiste des textes.

Des champs d'observation et des caractéristiques d'analyse sont déterminés pour chacun de ces éléments. De plus, des points d'observation, des éléments et des règles à considérer ainsi que certaines exigences sont précisés pour guider la démarche évaluative et pour permettre de cerner les points forts du matériel didactique ainsi que les points susceptibles d'être améliorés.

Le critère d'évaluation retenu, ses éléments et leur traitement

La représentation démocratique et pluraliste de la société

Premier élément du critère d'évaluation à considérer

Une juste représentation des personnages des groupes minoritaires

1.1 Définition de la notion de personnage d'un groupe minoritaire

Le personnage associé à une minorité est :

- un personnage sexué;
- un personnage appartenant à une des nations autochtones;
- un personnage qui présente des phénotypes (caractéristiques anatomiques héréditaires et visibles, par exemple un personnage de couleur) ou des caractéristiques ethniques (caractéristiques de civilisation, de langue et de culture, de coutumes, par exemple le personnage est d'origine grecque, espagnole, italienne, etc.) distinctes de celles du personnage associé à la majorité;
- un personnage présentant un handicap visible;
- un personnage se distinguant de la majorité par son état civil, ses choix religieux ou politiques, son orientation sexuelle.

1.2 Champs d'observation

L'évaluation de la représentation des personnages des groupes minoritaires se fait à partir de :

- toutes les illustrations (photographies, dessins, croquis, etc.) qui comportent des personnages facilement identifiables;
- 40 p.100 des textes suivis, c'est-à-dire, les exposés, les récits, les bandes dessinées et les articles de journaux ou de revues.

1.3 Caractéristique de l'analyse

Cet élément du critère d'évaluation est considéré sous l'angle quantitatif seulement; il s'agit donc de dénombrer les personnages appartenant à des groupes minoritaires pour vérifier l'importance de leur représentation.

1.4 Éléments à considérer pour l'aspect quantitatif

Les éléments à considérer sont les suivants:

- ☞ Pour les illustrations, les personnages sexués et les personnages neutres sont dénombrés séparément afin d'évaluer leur importance respective par rapport à l'ensemble;
- ☞ Les personnages présentent des phénotypes ou des caractères culturels évidents;
- ☞ Les caractéristiques physiques comme l'habillement et les coutumes permettent de déterminer s'il s'agit de personnages minoritaires;
- ☞ Le nom seul ne permet pas d'associer un personnage à une minorité;
- ☞ Les personnages présentent un handicap visible ou utilisent un moyen pour pallier ce handicap;
- ☞ Les personnages anthropomorphes sexués présentent des caractéristiques que l'on peut associer à une minorité;
- ☞ Les personnages merveilleux (fées, lutins, ogres, etc.) ne sont pas considérés comme des personnages associés à une minorité;
- ☞ Le ou les personnages minoritaires qui se dissocient des autres dans un groupe de personnages appartenant à la majorité sont comptabilisés;
- ☞ Un groupe dont tous les personnages sont associés à une minorité est considéré comme un seul personnage dans une illustration;
- ☞ Les représentations suivantes ne sont pas considérées:
 - les illustrations qui reproduisent des œuvres d'art, ainsi que les artistes qui les signent;
 - les représentations humaines sous forme de jouets ou de silhouettes.

1.5 Exigences pour l'aspect quantitatif

Dans les illustrations et les textes suivis, environ 25 p. 100 de l'ensemble des personnages sont associés à une minorité. Au moins 15 p. 100 des personnages sont associés à une nation autochtone ou à une communauté ethnique ou culturelle.

Deuxième élément du critère d'évaluation à considérer

Des rapports égalitaires entre les personnages des deux sexes

2.1 Définition de la notion de personnage sexué

Le personnage sexué est :

- un personnage dont les traits physiques et les caractéristiques générales, y compris le nom et le genre employés pour le désigner dans les phrases, permettent de l'associer facilement à l'un ou l'autre des deux sexes;
- un personnage assimilable aux êtres humains par sa forme ou ses caractéristiques physiques (personnage anthropomorphe) que l'on peut facilement associer à l'un ou l'autre sexe.

2.2 Champs d'observation

L'évaluation des rapports égalitaires entre les personnages des deux sexes se fait à partir de :

- toutes les illustrations (photographies, dessins, croquis, etc.) qui comportent des personnages facilement identifiables;
- 40 p. 100 des textes suivis, c'est-à-dire les exposés, les récits, les bandes dessinées et les articles de journaux ou de revues;
- 40 p. 100 des textes succincts, c'est-à-dire les consignes aux élèves, les énoncés de problèmes, les exemples, les légendes et autres.

2.3 Caractéristique de l'analyse

Cet élément du critère d'évaluation est considéré à la fois sous l'angle quantitatif et sous l'angle qualitatif. Il s'agit de dénombrer les personnages masculins et féminins pour vérifier l'importance de leur représentation, d'une part, et de considérer des éléments qui permettent d'apprécier leur représentation qualitative, d'autre part.

Les personnages analysés appartiennent tant à un groupe minoritaire qu'à la majorité.

2.4 Éléments à considérer pour l'aspect quantitatif

Pour les illustrations :

- ☞ Les personnages sexués et les personnages neutres sont dénombrés séparément en vue d'évaluer leur importance respective par rapport à l'ensemble des personnages;
- ☞ Une illustration d'un groupe dont tous les personnages sont du même sexe est considérée comme une illustration à un seul personnage;
- ☞ Un ou des personnages qui se trouvent dans l'illustration d'un groupe composé majoritairement de personnages du sexe opposé doivent être comptabilisés;
- ☞ Les représentations suivantes ne sont pas considérées :
 - les illustrations qui reproduisent des œuvres d'art, ainsi que les artistes qui les signent;
 - les représentations humaines sous forme de jouets ou de silhouettes;
 - les gros plans d'une partie du corps humain, sauf la tête.

Pour les textes suivis :

- ☞ Tous les personnages qui jouent un rôle principal ou un rôle secondaire sont dénombrés;
- ☞ Les personnages cités ne sont pas considérés.

Pour les textes succincts :

- ☞ Pour être considérés comme représentatifs de chaque sexe, les personnages cités dans les textes succincts doivent jouer un rôle actif;
- ☞ Lorsque le même personnage est représenté dans plusieurs textes succincts, il est compté autant de fois qu'il apparaît;
- ☞ Les textes succincts apparaissant dans les illustrations doivent être considérés, par exemple, les paroles dans une bande dessinée.

2.5 Exigences pour l'aspect quantitatif

Le matériel présente un nombre équivalent de personnages féminins et de personnages masculins dans chacun des champs d'observation : les illustrations, les textes suivis et les textes succincts.

2.6 Pistes d'observation pour l'aspect qualitatif

Des pistes d'observation sont proposées ci-dessous pour traiter l'aspect qualitatif; elles permettent de vérifier si le matériel répond aux exigences fixées. Elles servent donc de balises sans pour autant être toutes obligatoirement présentes dans le matériel.

- ☞ Des personnages des deux sexes sont représentés dans l'exercice d'un travail rémunéré;
- ☞ Les travaux rémunérés sont variés et dépassent les tâches traditionnellement attribuées à chaque sexe;
- ☞ Rien ne donne à entendre que la compétence des personnages dans l'exercice de leur travail rémunéré est caractéristique de leur sexe;
- ☞ Des personnages des deux sexes sont représentés dans l'exercice d'un travail bénévole ou dans l'exécution de tâches communautaires;
- ☞ Les rôles joués par les garçons et les filles en contexte scolaire sont variés, semblables ou équivalents;
- ☞ Les rôles parentaux sont distribués indépendamment du sexe;
- ☞ Les personnages des deux sexes accomplissent différents travaux domestiques, par-delà les tâches traditionnellement attribuées à chaque sexe et sans pour cela inverser systématiquement les rôles;
- ☞ Les personnages des deux sexes ont des loisirs équivalents et ne s'en tiennent pas à ceux qui sont généralement réservés à leur sexe;
- ☞ Les thèmes exploités dans les récits évitent de cantonner les personnages dans des rôles qui leur sont réservés traditionnellement;
- ☞ Les thèmes exploités dans les récits valorisent, lorsqu'il y a lieu de le faire, la contribution des femmes aux différentes sphères d'activités;
- ☞ Les textes historiques et les textes à caractère historique présentés dans les manuels scolaires doivent tendre vers une présentation équitable des personnages des deux sexes. L'apport des femmes à l'histoire doit être souligné ou encore les causes de leur absence des textes historiques doivent être précisées;
- ☞ Dans les manuels d'histoire contemporaine, il est important de souligner la contribution des femmes à l'histoire et de signaler les efforts qu'elles ont accomplis pour obtenir la reconnaissance de leurs droits;
- ☞ Les recueils de textes littéraires présentés comme objets d'étude doivent être sélectionnés avec le souci d'assurer, dans la présentation des personnages, un équilibre entre personnages féminins et masculins;
- ☞ Les expressions ou les termes aujourd'hui désuets et péjoratifs sont accompagnés d'une mise en garde qui les replace dans leur contexte historique.

2.7 Exigences pour l'aspect qualitatif

Dans les illustrations, les textes suivis et les textes succincts, les personnages féminins et les personnages masculins sont représentés :

- ◆ dans des rôles variés, équivalents, qui dépassent les tâches traditionnellement attribuées à chaque sexe ;
- ◆ dans des situations variées : au travail, à l'école, dans la famille et dans les loisirs;
- ◆ dans des emplois variés, également rémunérés, valorisants et valorisés et non seulement dans ceux qui sont traditionnellement réservés à chaque sexe.

Troisième élément du critère d'évaluation à considérer

Une représentation diversifiée et non stéréotypée des caractéristiques personnelles et sociales des personnages

3.1 Définition de la notion de stéréotype

Le stéréotype est :

- une représentation simplifiée et parfois déformée d'une réalité en utilisant une ou des caractéristiques d'un individu ou d'un groupe;
- l'application d'une image non nuancée à tous les membres d'un groupe social pour les décrire.

Le stéréotype peut être *discriminatoire* lorsqu'il limite le développement, l'expression ou l'exercice des droits des personnes appartenant au groupe social auquel il se réfère.

Le stéréotype discriminatoire est un jugement de valeur:

- sans fondement dans la réalité;
- qui s'appuie sur des préjugés couramment répandus;
- qui peut donner lieu à des modèles d'attitudes et de comportements négatifs.

Le risque de discrimination est d'autant plus grand lorsque le stéréotype se répète.

3.2 Champs d'observation

L'évaluation de la représentation diversifiée et non stéréotypée des caractéristiques personnelles et sociales des personnages se fait à partir de :

- ➔ toutes les illustrations (photographies, dessins, croquis, etc.) qui comportent des personnages facilement identifiables;
- ➔ 40 p. 100 des textes suivis, c'est-à-dire les exposés, les récits, les bandes dessinées et les articles de journaux ou de revues;
- ➔ 40 p. 100 des textes succincts, c'est-à-dire les consignes aux élèves, les énoncés de problèmes, les exemples, les légendes et autres.

3.3 Caractéristique de l'analyse

Cet élément du critère d'évaluation est considéré sous l'angle qualitatif seulement. Tous les personnages féminins et masculins associés à la majorité ou à la minorité sont retenus.

3.4 Pistes d'observation pour l'aspect qualitatif

Des pistes d'observation sont proposées ci-dessous pour traiter l'aspect qualitatif; elles permettent de vérifier si le matériel répond aux exigences fixées. Elles servent donc de balises sans pour autant être toutes obligatoirement présentes dans le matériel.

- ☞ Les personnages sont présentés dans des conditions sociales variées. Rien ne donne à entendre que la compétence, les comportements ou les attitudes des personnages sont fonction de leur condition sociale;
- ☞ La représentation des immigrantes et des immigrants fait ressortir une variété d'origines;
- ☞ Des structures familiales diversifiées sont présentées; rien ne donne à entendre qu'une structure familiale est meilleure qu'une autre;
- ☞ La représentation des personnages associés au troisième âge ne transmet pas une image stéréotypée de ce groupe d'appartenance : ces personnages sont représentés dans des rôles actifs, variés et valorisants;
- ☞ L'apparence physique des personnages n'est pas de nature à propager des stéréotypes couramment répandus;
- ☞ La tenue vestimentaire des personnages est de nature à éviter de transmettre des stéréotypes. Les personnages appartenant aux nations autochtones et aux communautés ethnoculturelles peuvent être représentés dans des tenues vestimentaires dites traditionnelles sans que l'on puisse parler de stéréotypes. Toutefois ces personnages ne doivent pas être représentés uniquement dans des vêtements traditionnels;
- ☞ Les personnages appartenant aux nations autochtones et ceux représentant une communauté culturelle peuvent être représentés dans des tâches dites traditionnelles sans que l'on puisse parler de stéréotypes si ces tâches correspondent à leurs us et coutumes. Toutefois, ces personnages ne doivent pas être représentés uniquement dans des tâches traditionnelles;
- ☞ Les aspirations, les champs d'intérêt et les habiletés que l'on prête aux personnages évitent de transmettre des stéréotypes, c'est-à-dire qu'ils sont équivalents à la fois pour les deux sexes et pour les personnages associés aux minorités;
- ☞ Les traits de caractère, les réactions émotives, les expressions affectives et les aptitudes sont diversifiés et distribués indépendamment du sexe;
- ☞ Les animaux ou autres personnages anthropomorphes qui représentent des humains n'affichent pas des clichés des images féminines et masculines;
- ☞ Les rôles attribués aux filles et aux garçons sont diversifiés et non stéréotypés; ils ne sont pas simplement inversés;
- ☞ Les portraits psychologiques sont riches et nuancés;

- ✎ Les personnages associés à une minorité ne sont pas marginalisés en fonction des rôles qu'ils jouent; par ailleurs, l'excès contraire, soit l'idéalisation, est à éviter. Les caractéristiques des personnages sont à la fois riches et variées;
- ✎ Si certains textes historiques ou littéraires présentés dans un manuel scolaire risquent de transmettre des stéréotypes discriminatoires, l'ouvrage doit contenir une mise en garde appropriée et suffisamment explicite ou encore proposer une activité en vue de pallier le risque de transmission de stéréotypes discriminatoires;
- ✎ Les textes utilisés pour illustrer des thèmes liés au racisme ou au sexisme doivent être accompagnés de pistes suffisamment claires destinées à guider l'enseignante ou l'enseignant dans l'exploitation du matériel didactique. Des pistes de réflexion doivent être offertes aux élèves pour éviter toute interprétation des contenus qui risquerait de favoriser la transmission de stéréotypes discriminatoires.

3.5 Exigences pour l'aspect qualitatif

Les caractéristiques personnelles et sociales des personnages féminins et masculins associés à la majorité ainsi qu'à la minorité sont :

- ◆ diversifiées;
- ◆ non stéréotypées.

Quatrième élément du critère d'évaluation à considérer

L'interaction des personnages des groupes minoritaires dans des situations courantes

4.1 Définition de l'interaction

L'interaction est un échange entre deux ou plusieurs personnages appartenant au même groupe minoritaire (culturel ou autre) ou à des groupes différents et qui est exercée dans des situations courantes.

4.2 Champs d'observation

L'évaluation de l'interaction des personnages des groupes minoritaires dans des situations courantes se fait à partir de :

- toutes les illustrations (photographies, dessins, croquis, etc.) qui comportent des personnages facilement identifiables;
- 40 p. 100 des textes suivis, c'est-à-dire les exposés, les récits, les bandes dessinées et les articles de journaux ou de revues.

4.3 Caractéristique de l'analyse

Cet élément du critère d'évaluation est considéré sous l'angle qualitatif seulement.

4.4 Pistes d'observation pour l'aspect qualitatif

Des pistes d'observation sont proposées ci-dessous pour traiter l'aspect qualitatif; elles permettent de vérifier si le matériel répond aux exigences fixées. Elles servent donc de balises sans pour autant être toutes obligatoirement présentes dans le matériel.

- ☞ La diversité culturelle et ethnique est présentée comme un enrichissement pour l'ensemble de la collectivité sans toutefois donner dans l'idéalisation;
- ☞ Les personnages associés aux minorités sont représentés en interaction avec des personnages minoritaires, mais aussi avec des personnages associés à la majorité dans l'exercice d'un travail rémunéré, dans un contexte scolaire ou de loisirs ainsi qu'en milieu familial;
- ☞ Les personnages associés à une minorité ethnique ou culturelle ne sont pas représentés uniquement dans des situations traditionnellement rattachées à leur groupe culturel;
- ☞ Les activités et les textes proposés tiennent compte du pluralisme de la société québécoise. Les activités et les textes proposées suscitent des attitudes d'ouverture;
- ☞ Les textes utilisés pour illustrer des thèmes liés au racisme doivent être accompagnés de pistes d'exploitation du matériel didactique.

4.5 Exigences pour l'aspect qualitatif

Les personnages associés à une minorité sont représentés dans des contextes d'interaction avec des personnages associés à la majorité et à des minorités dans des situations courantes.

Cinquième élément du critère d'évaluation à considérer

La rédaction non sexiste des textes

5.1 Définition de la rédaction non sexiste des textes

La rédaction non sexiste des textes est une pratique qui consiste à rédiger un texte sur un ton neutre, en respectant l'équilibre entre le genre féminin et le genre masculin, tout en conservant au message un caractère de clarté et de cohérence.

5.2 Champs d'observation

L'évaluation du caractère non sexiste dans la rédaction des textes se fait à partir de :

- 40 p. 100 des textes suivis, c'est-à-dire les exposés, les récits, les bandes dessinées et les articles de journaux ou de revues;
- 40 p. 100 des textes succincts, c'est-à-dire les consignes aux élèves, les énoncés de problèmes, les exemples, les légendes et autres;
- tous les tableaux de conjugaison.

5.3 Caractéristique de l'analyse

Cet élément du critère est considéré sous l'angle qualitatif seulement.

5.4 Règles à considérer pour l'aspect qualitatif

- Les textes respectent l'équilibre entre les deux genres;
- Les titres, les fonctions et les emplois sont écrits au long, dans leur forme masculine et féminine, le cas échéant;
- L'emploi de parenthèses ou d'autres signes graphiques pour marquer le genre est à proscrire;
- L'ajout d'une note explicative pour justifier l'emploi de la seule forme au masculin est à exclure;
- Les tableaux de conjugaison comportent les pronoms des deux genres, à la troisième personne du singulier et du pluriel;
- Les procédés de rédaction utilisés permettent d'éviter un style lourd et redondant.

5.5 Exigences pour l'aspect qualitatif

Les textes sont rédigés de façon non sexiste et respectent l'équilibre entre les deux genres.

